



# PLUM' INFO

## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 82

Responsable publication : M. CHEVALIER  
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-mail : [MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr](mailto:MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr)

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

## Jeudi 22 septembre 2016

### RESUME CONSEIL DU 5 juillet :

#### EDITO

Une rentrée dynamique !

L'été qui s'achève sera à classer dans les bons crus pour notre commune.

Les festivités ont plutôt bien marché à l'image de l'incontournable Festival des Battages ou encore du Festival des Taupes à Plum'. Les gîtes des Hironnelles et le Manoir de la Rivière ont connu également une bonne fréquentation, surtout en août et sur le début du mois de septembre. L'année prochaine, un autre lieu permettra d'apprécier la fréquentation sur notre commune : je parle bien sûr ici du restaurant qui ouvrira ses portes vers la mi-octobre.

Dans les points à relever, le fleurissement a particulièrement été apprécié. Merci à tous les intervenants : nos agents, la commission animée par Martine HAMON, les établissements BONENFANT.

La rentrée scolaire a également été un évènement important et nous nous réjouissons du maintien des effectifs et donc des classes ouvertes. Je souhaite en particulier une belle année à la nouvelle directrice : Lénaïc LOUDEC.

J'associe à ce souhait, Etienne POULARD, nouveau directeur des services périscolaires communaux.

Au niveau de l'immobilier, le frémissement du début d'année se confirme avec plusieurs contacts pour la vente de maisons existantes ou pour le lotissement. C'est la raison pour laquelle nous poursuivons sur le prochain semestre l'étude d'aménagement du bourg et en particulier l'aménagement de la rue de Trémoré et de l'accès à l'école, ainsi que la place de l'église. Nous vous tiendrons informés de ces projets par des réunions publiques dont les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Grâce à tous, Plumaugat continue et continuera d'avancer !

Mickaël CHEVALIER

**Budget Communal : décision modificative n° 1 :** M. le Maire fait le point des dépenses engagées sur le budget communal. Il propose de voter la modification suivante : article R024 : + 800 € et article D2115 : - 800 €. Le CM approuve cette modification.

**Droit de préemption Le Leez (A 499 - 1170) :** Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé au Leez (section A 499 et 1170).

**Fin des subventions 2016 :** Le CM décide comme les années passées d'attribuer des subventions à différents organismes, associations et collèges (la liste peut être consultée en mairie).

**Cantine : renouvellement contrat avec ANSAMBLE :** M. le Maire rappelle au CM la convention qui lie la commune à ANSAMBLE pour la fourniture des repas depuis 2008. La révision du prix du repas est de 2,54 %, ce qui fixe le prix à 2,891 € TTC le repas (à compter du 01.09.2016). Le CM autorise M. le Maire à signer la convention.

**Tarifs cantine 2016 / 2017 :** Les prix restent inchangés : le repas enfant à 3,20 € et le repas adulte à 5,00 €.

**Tarif garderie 2016 / 2017 :** Les tarifs restent inchangés à **0,82 € la demi-heure** pour le **premier enfant** et **0,62 € la demi-heure à partir du deuxième enfant**. Le droit d'entrée mensuel est de 2 € par enfant. Une pénalité de 5 € est appliquée pour tout retard non justifié pour la reprise de l'enfant à la garderie.

**Tarifs ALSH 2016 / 2017 :** M. le Maire rappelle au CM que depuis la rentrée 2014, la CAF nous impose de mettre en place une tarification modulée en fonction des ressources de la famille et du quotient familial ; le prix du repas est compté à part car tous les enfants de l'école peuvent manger à la cantine. Après délibération, le CM maintient le prix du repas à 3,20 € et le prix de la ½ journée (3 € si quotient < 512 € ; 4 € pour un quotient entre 512 et 695 € ; 5,50 € pour un quotient entre 696 et 884 € ; 6,50 € pour un quotient entre 885 et 1137 € et 7,00 € si le quotient est > à 1137 €).

**Tarif Temps Accueil Périscolaire 2016 / 2017 :** M. le Maire présente au CM le bilan de l'année scolaire suite à la mise en place du nouveau Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) et le compte rendu des réunions du comité de pilotage. Après délibération, le CM décide de maintenir le forfait par élève à compter du CP à 0,50 € dès l'inscription de l'enfant, sauf cas de force majeure.

**Création d'un poste dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi :** M. le maire fait part au CM du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi. Ce type de contrat est

destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et les employeurs bénéficient d'une aide de l'état et d'une exonération de charges. M. le Maire propose au CM de créer un contrat d'accompagnement pour un poste d'animateur pour les différents services périscolaires d'une durée de 12 mois sur 35 H. hebdomadaire. Après délibération, le CM décide de créer un poste et autorise M. le Maire à effectuer les démarches.

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2015 :** Le CM adopte le rapport qui lui est présenté.

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité et la qualité du service public d'eau potable 2015 :** Le CM adopte le rapport qui lui est présenté.

**Voirie : devis réfection chemins :** M. le Maire fait part au CM que certains chemins seraient à refaire à neuf (la Bichetière, la Touche Ruais, Quéneleuc-Chauchix) et présente les devis des entreprises. Après délibération, le CM décide de retenir la proposition de l'entreprise **LESSARD**. Les crédits seront prélevés sur le budget 2016, programme voirie.

**Stade de football : devis réfection douches :** M. le Maire expose au CM que les douches du stade de foot ne fonctionnent plus correctement. Après délibération, le CM décide de les refaire et accepte le devis des établissements **COTTAIN** de Broons.

**Restaurant : Choix du locataire :** M. le Maire fait part au CM que les travaux du restaurant avancent et qu'une ouverture est programmée courant octobre. M. le Maire demande au CM de se positionner sur le choix du locataire. Considérant qu'à ce jour, un seul candidat s'est fait connaître, considérant la candidature de Mme **CHEVALIER** Isabelle, après délibération, le CM retient sa candidature et autorise M. le Maire à signer le bail.

**Maîtrise d'œuvre aménagement centre bourg : déroulement procédure :** M. le Maire rappelle au CM le projet de lancement de l'étude maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg et fait part du déroulement de la procédure suite à l'appel d'offres. Comme prévu dans le règlement de consultation, quatre bureaux seront retenus (suite à l'ouverture des enveloppes et l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres) pour présenter leur candidature au cours d'une audition où chaque candidat présentera sa note méthodologique, son dossier de maîtrise d'œuvre et son offre de prix. A l'issue de l'analyse des offres et des auditions, M. le Maire propose que la Commission d'Appel d'Offres établisse un classement et que la décision soit prise par la municipalité. Après délibération, le CM donne son accord.

**Etude aménagement centre bourg :** M. le Maire rappelle au CM le projet de lancement de l'étude pour l'aménagement du centre bourg (îlot route de Caulnes) et fait part du déroulement de la procédure suite à l'appel d'offres. Comme prévu dans le règlement de consultation, trois bureaux seront retenus (suite à l'ouverture des enveloppes et l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres) pour présenter leur candidature au cours d'une audition où chaque candidat présentera sa note méthodologique. A l'issue de l'analyse des offres et des auditions, M. le Maire propose que la Commission d'Appel d'Offres établisse un classement et que la décision soit prise par la municipalité. Après délibération, le CM donne son accord.

## **RESUME CONSEIL DU 14 septembre :**

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Droit de préemption « rue de Broons » (AB 219) :** Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé rue de Broons (section AB 219).

**Droit de préemption « 3 lot Les Châtaigniers » (AB 356) :** Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé 3 lot Les Châtaigniers (section AB 356).

**Acquisition parcelle F 415 :** M. le Maire fait part au CM que l'Office Notarial de Broons l'a informé qu'une parcelle boisée (F 415) de 89 ares était à vendre au prix de 3 200 € et que cette parcelle serait intéressante pour la commune. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à entreprendre les démarches pour l'acheter.

**Plantations ETOS : coupes 2017 :** M. le Maire fait part au CM d'un courrier de l'ONF demandant de réaliser des coupes de bois en 2017. Après délibération, le CM décide de réaliser ces coupes et de vendre le bois à des particuliers.

**Prix vente bois Etos :** M. le Maire fait part au CM que dans le cadre de l'opération coupe de bois des plantations de l'Etos, le CM doit fixer le prix de vente du stère de bois à faire. Après délibération, le CM fixe le prix à 12 € TTC le stère.

**Tarifs salle des Fêtes 2017 :** Le CM décide d'augmenter les tarifs de la salle pour 2017 d'environ 1,5 % (les tarifs sont consultables en mairie).

**Devis barrières salle des fêtes et Eglise :** M. le Maire fait part au CM qu'il est nécessaire de poser des barrières auprès de ces 2 bâtiments. Après délibération, le CM retient la proposition de **GEFFROS** SMG.

**Devis SAUR raccordement local commercial :** M. le Maire expose au CM un devis de la SAUR relatif au branchement eau potable du restaurant. Après délibération, le CM accepte le devis de la SAUR.

**Travaux complémentaires aménagement local commercial :** M. le Maire fait part de travaux complémentaires à réaliser pour la poursuite du chantier (Plomberie : 555,80 € HT ; Electricité : 98,20 € HT, Couverture : 133,15 € HT). Après délibération, le CM décide de les réaliser et demande à l'architecte de rédiger les avenants au marché.

**Budget Communal : décision modificative n° 2 :** M. le Maire fait le point des dépenses engagées sur le budget communal. Il propose de voter la modification suivante : article C 2315 241 : - 9 000 € ; article C 2158 : + 5 000 € et article C 2111 : + 4 000 €. Le CM approuve cette modification.

**Legs à la commune : présentation :** M. le Maire fait part au CM d'un courrier du notaire Maître **BRUN** relatif à la succession de Mme **LE GUEVEL** et qu'un testament institue la commune comme légataire universelle. Après délibération, le CM demande au notaire de poursuivre l'instruction du dossier et le CM se prononcera ultérieurement en connaissance des éléments du patrimoine.

**Projet éolien : compte-rendu de la réunion de juillet :** M. le maire fait part au CM de la réunion qu'il a eu avec la société **ENERCON** en juillet dernier. Les études préalables sont achevées. La société **ENERCON** termine la rédaction du dossier d'étude d'impact sur l'environnement, lequel sera déposé en Préfecture dans les prochains mois. La société **ENERCON** invite la municipalité à s'associer à la communication sur le projet. Le CM, en l'absence d'information sur le contenu du dossier d'enquête publique, et considérant que le projet

est bien celui de la société ENERCON, ne souhaite pas intervenir dans la communication sur le projet d'implantation de cinq éoliennes au sud de la commune.

---

## PELE – MELE :

### **1 - Programme d'aides à l'amélioration de l'habitat**

**2014-2017 :** Les Communautés de Communes de Duguesclin et du Pays de Caulnes en collaboration avec l'association SOLIHA Côtes d'Armor en charge de l'animation ont mis en place un **programme d'aides à l'habitat privé** en faveur de leurs habitants. Sont concernés les propriétaires (sous conditions de ressources) qui envisagent la réalisation de travaux :

- de **rénovation énergétique de leur logement,**
- d'**adaptation en vue de favoriser leur maintien à domicile (âge, handicap...)**.

Vous pouvez contacter **SOLIHA Côtes d'Armor** : une équipe de professionnels (thermicien, ergothérapeute, conseillers habitat...) vous accompagnera dans votre projet. Vous pourrez bénéficier d'un **diagnostic personnalisé et d'un accompagnement** dans vos démarches de demandes d'aides financières : subventions de l'ANAH, subventions des caisses de retraite, crédit d'impôt, prêts à taux réduits ... Permanences tenues à Broons ou Caulnes le 4ème vendredi du mois de **11h00 à 12h30**. Coordonnées téléphoniques : 02.96.62.87.36 (travaux d'énergie) ou 02.96.62.87.34 (travaux d'adaptation). Communauté de Communes du Pays de Duguesclin : 02.96.84.72.75

### **2 - Chèque-Sport 2016/2017 : pour bouger sans se**

**ruiner !** La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque-sport pour inciter les jeunes de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15 €, suivez le guide !

**jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport**

Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons affiliés à une fédération, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL) et service sportif proposé par une collectivité (cours de natation de la piscine municipale par exemple). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

**3 - Frelons asiatiques** Cette année, la communauté de communes va prendre à sa charge à hauteur de **100% la destruction des nids de frelons asiatiques, et UNIQUEMENT les frelons asiatique**. Si l'entreprise se déplace et qu'il ne s'agit pas de frelons asiatiques, la prestation sera à la charge du propriétaire du terrain où se situe le nid. Le propriétaire du terrain doit contacter la communauté de communes au 02.96.83.91.92. Une fiche de signalement lui sera remise puis elle sera envoyée à un professionnel pour la destruction du nid.

**4 - Assainissement Bourg : vérification des branchements (sauf contrôles déjà effectués en 2012) :** Afin d'améliorer notre système d'assainissement, la commune a décidé d'**engager une opération de vérification des branchements particuliers** aux réseaux publics d'assainissement des eaux usées et d'eaux pluviales.

Cette prestation a été confiée à la société **HYDRACOS** qui interviendra **du 15 octobre au 15 novembre 2016, après la prise d'un rendez-vous.**

Les techniciens de cette société agiront sous le contrôle de la commune et seront munis d'un **badge** signé par M. Le Maire. Ce badge est important puisqu'ils seront amenés à pénétrer dans votre propriété, à vous demander quelques renseignements techniques sur vos installations et à procéder à des vérifications (ouverture de regards, essais au colorant de vos éviers...)

La vérification d'une durée de **30 à 40 minutes** comprend – un contrôle systématique des habitations au moyen d'apport de colorants biologiques dans chaque appareil sanitaire afin de vérifier qu'il n'y a pas d'eaux usées s'évacuant dans le réseau pluvial,

- au pied des gouttières pour s'assurer qu'elles ne sont pas raccordées au réseau d'eaux usées.

Le coût de l'intervention est pris en charge par la commune, il est totalement **gratuit pour vous**.

Nous vous remercions du bon accueil que vous ferez au technicien vous rendant visite.

**5 – Vente de bois à l'ETOS :** suite à la décision de procéder à une coupe de bois autour du captage de l'Etos, nous invitons les personnes intéressées à venir se faire connaître en mairie. Inscription dans l'ordre d'arrivée.

**6 – ATTENTION :** une coupure de courant est programmée le vendredi 21 octobre de 8H45 à 12H00 sur les rues de Saint Meen, de Lanrelas, de Trémoré, sur la place de l'église et au n°6 du lotissement du vieux chêne.

---

## VIE COMMERCIALE

### **1 - PLUM'BUROTIC propose ses services :**

- **aux artisans, commerçants, agriculteurs et autres professionnels** : classement, courrier traditionnel et électronique, planning, suivi de dossiers clientèle, fournisseurs et administratifs, factures, devis, permanence téléphonique, etc ... Les prestations sont fournies à la carte et établies selon vos nécessités. Elles peuvent avoir lieu sur site ou à mon bureau, à l'heure, à la journée, à la semaine, ponctuellement ou régulièrement.

- **aux particuliers** : rapports de stage, mémoire, lecture, démarches administratives, CV, courriers divers, classement, photocopies.

#### **CONFIDENTIALITE ET DISCRETION ASSUREES**

Pour tout renseignement : 02.56.38.00.13 / 07.52.63.28.19 ; 2, route de Saint-Méen Le Grand

### **2 – Véronique GIBLAT - REHEL :**

Pour vos travaux de peinture et de décoration n'hésitez pas à contacter :

Véronique GIBLAT – REHEL / La Pierre / PLUMAUGAT  
06.20.02.97.36 ou 02.96.83.15.97

### **3 – Jérémie BOUCHER :**

Des besoins de décoration personnalisée sur tous types de support, au pistolet ou à l'aérographe, TY AERO étudie votre demande :

TY AERO / Bonne Rencontre / PLUMAUGAT  
[tyaero@laposte.net](mailto:tyaero@laposte.net) ou 06.63.90.13.09

---

## **DATES A RETENIR :**

### **Permanences :**

**Maire / Conseiller Départemental :** sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

**Permanence des adjoints** sur rendez vous.

**Horaires de la Bibliothèque :** mercredi 15 h 00 - 17 h 30 et le samedi 10 h 30 - 12 h 00

### **Festivités / Vie des associations de septembre et octobre :**

Vendredi 23 septembre : A.G Plumaugat Athlétisme

Dimanche 2 octobre : Loto du Club du Bon Accueil

Dimanche 9 octobre : banquet du CCAS

Mardi 11 octobre : AG FNACA

Samedi 22 octobre : 40 ans Plumaugat Athlétisme

## **Football :**

### ***Equipe A***

#### ***A l'extérieur :***

2 octobre à 15H30 contre Caulnes Rance Foot

23 octobre à 15H30 contre Trélivan AS 2

#### ***A domicile***

16 octobre 15H30 contre ETSP Loscouët sur Meu

### ***Equipe B***

#### ***A l'extérieur :***

16 octobre 15H30 contre Lanrelas CS 3

#### ***A domicile***

2 octobre à 15H30 contre Merdrignac CS 3

23 octobre à 15H30 contre Illifaut CS 2

## **Messes :**

Dimanche 2 octobre à 10h30 à Caulnes (messe des familles)

Dimanche 9 octobre à 10h30 à Plumaugat (banquet CCAS)